

unités prenaient position près d'Ismailia, dans la zone du canal. Pendant ce temps, le secrétaire général et le général Burns s'étaient rendus au Caire pour discuter les conditions de l'entreprise. Avant de se rendre en Égypte, le secrétaire général avait pu annoncer que ce pays acceptait en principe la venue de la Force d'urgence. A son départ du Caire, il a fait connaître que le Gouvernement égyptien avait demandé que le canal soit dégagé avec l'aide des Nations Unies une fois effectué le retrait des forces françaises et britanniques; il avait répondu au Gouvernement égyptien, a-t-il déclaré, que les Nations Unies étaient "disposées en principe" à assumer cette tâche.

Si l'on fait exception de divers commentaires exprimés au cours du débat général, ce n'est que le 23 novembre que l'Assemblée a consacré spécifiquement son attention à la question du Moyen-Orient. Elle se trouvait alors saisie de quatre rapports du secrétaire général et de deux projets de résolutions.

Deux sujets, ou catégories de sujets, ont été examinés par l'Assemblée au cours des deux longues journées de débat du 23 et du 24 novembre; il en sera traité ici dans l'ordre de leur mise aux voix.

Le premier était le retrait des forces étrangères du territoire égyptien. Le secrétaire général, dans un rapport en date du 21 novembre, a exposé la situation du point de vue de la demande que l'Assemblée lui avait faite de lui présenter un rapport sur la façon dont seraient appliquées les résolutions de cessez-le-feu et de retrait des forces. A ce rapport, il joignait des communications reçues des États en cause. La réponse de la France déclarait que les forces franco-britanniques observaient rigoureusement le cessez-le-feu, mais signalait quatre attaques effectuées par les Égyptiens. Le tiers environ des forces françaises avait été retiré. Le Gouvernement français se disait toujours disposé à procéder au retrait de ses forces dès que la Force internationale en voie de constitution serait en situation de s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées en vertu des résolutions de l'Assemblée générale en date des 2, 5 et 7 novembre.

La réponse du Royaume-Uni ressemblait par certains points à celle du Gouvernement français. Les forces anglo-françaises observaient un cessez-le-feu, mais des éléments égyptiens avaient ouvert le feu sur elles. Les forces armées seraient retirées dès que la Force d'urgence serait en mesure de remplir ses fonctions. Bien que cette force n'en fût pas encore là, le Gouvernement du Royaume-Uni, à titre d'indication de ses intentions, pouvait retirer immédiatement un bataillon d'infanterie de Port-Saïd.

La réponse d'Israël, le 24 novembre, était analogue en ce qui concerne le cessez-le-feu et le rapport à établir entre le retrait des forces et le fonctionnement efficace de la Force d'urgence des Nations Unies. La réponse ajoutait: "L'équivalent de deux brigades d'infanterie a déjà (au 24 novembre) été retiré du territoire égyptien en Israël."

Tels étaient les renseignements fournis par le secrétaire général. Vingt délégations ont alors présenté ensemble un projet de résolution relatif au même sujet. Le texte s'en lisait ainsi:

*L'Assemblée générale,*

*Ayant reçu le rapport du secrétaire général sur l'application de ses résolutions des 2 et 7 novembre 1956,*

*Rappelant que, par sa résolution A/RES/396 du 7 novembre 1956, elle a invité Israël à retirer immédiatement ses forces en deçà des lignes de démarcation fixées par la Convention d'armistice du 24 février 1949,*